

[vidéo] Réarmement et financement de la base industrielle et technologique de la défense (BITD)

20/03/2025

Le ministère de l'Économie et des Finances, et le ministère des Armées ont organisé une conférence sur le financement de l'industrie de la défense le 20 mars 2025, à Bercy.



La guerre en Ukraine a ravivé la nécessité de développer et d'entretenir une base industrielle et technologique de défense (BITD) souveraine et résiliente pour **assurer l'autonomie stratégique en équipant les forces armées**. La BITD française est composée de **neuf grands groupes d'envergure européenne et mondiale**, autour desquels s'organise un vaste réseau de 4 500 start-ups, PME et ETI sur l'ensemble du territoire, représentant 220 000 emplois directs et indirects.

La conférence qui se tiendra à Bercy, le 20 mars 2025, portera sur **les enjeux de financement de la BITD** et les leviers financiers à activer pour **soutenir et développer les entreprises de la défense** afin de répondre aux besoins sécuritaires.

413,3 mds
€

Loi de programmation militaire
(LPM) 2024-2030

Source : Bercy

4500

Nombre d'entreprises (start-ups, PME et ETI) composant l'écosystème de la BITD

Source : Bercy

220 000

Nombre d'emplois directs et indirects dans les entreprises de la BITD

Source : Bercy

Face à la dégradation du contexte sécuritaire international, Emmanuel Macron a appelé, dès 2022, au renforcement de l'industrie de la défense, notamment en augmentant les capacités de production de la BITD. Cet engagement s'est traduit par la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 qui consacre 413,3 milliards d'euros aux armées sur sept ans (soit une hausse de 40 % par rapport à la précédente LPM), dont **268 milliards d'euros investis dans les équipements militaires**.

L'augmentation des budgets de défense en Europe et la hausse de la demande mondiale en armement créent un contexte porteur pour la BITD. Pourtant, les industriels de la défense, en particulier les PME et ETI, signalent, depuis 2020, des **difficultés de financement** en raison d'une faible présence des fonds d'investissement dans le secteur de la défense, une moindre rentabilité des entreprises de la BITD et un niveau d'endettement élevé, rendant dès lors plus difficile la montée en cadence de la production.

Les PME et ETI devront **mobiliser entre cinq et sept milliards de financements nouveaux**, dont un à trois milliards d'euros de fonds propres pour les cinq prochaines années pour financer **l'augmentation des carnets de commande d'environ 17,5 milliards d'euros**.

17,5 Mds €

Augmentation des carnets de commande d'ici 2030

Bercy

5 à 7 Mds €

Estimation des financements nouveaux pour la BITD d'ici 2030

Bercy

1 à 3 Mds €

Estimation des fonds propres supplémentaires de la BITD d'ici 2030

Bercy

Pour augmenter les capacités de production, l'État va améliorer le financement de la BITD en :

- **Renforçant les dispositifs publics de financement** de l'industrie de la défense,
- **Accroissant la capacité des investisseurs privés et publics à se positionner sur la défense** en assurant une compatibilité avec le financement durable,
- **Permettant aux Français d'orienter leur épargne vers la défense.**

Renforcer les dispositifs publics de financement

Pour répondre aux besoins de financement, l'État va soutenir les dispositifs qui permettront de renforcer les fonds propres des entreprises de la BITD, ainsi que leur besoin particulier de trésorerie.

Renforcer les fonds propres des entreprises

Pérennisation de Definvest

D'une taille de 100 millions d'euros, ce fonds géré par Bpifrance, est abondé par le ministère des Armées et permet le financement des PME et ETI jugées stratégiques dans le secteur de la défense. La période d'investissement du fonds est allongée de 20 ans et la durée de vie du fonds à 30 ans.

Réabondement du Fonds Innovation Défense (FID)

Ce fonds de 200 millions d'euros finance des entreprises à forte croissance. Des investisseurs privés et Bpifrance porteront les encours de ce fonds à 275 millions d'euros.

Réabondement de French Tech Souveraineté

Ce fonds doté de 650 millions d'euros va être renforcé de 200 millions d'euros pour soutenir les sociétés considérées comme souveraines

Soutien à des projets de fonds d'investissement défense

La Caisse des dépôts et des Consignations et Bpifrance soutiendront des projets de fonds d'investissement privés avec une thèse défense. Depuis 2020, ces deux acteurs ont financé pour plus de 380 millions d'euros des fonds orientés défense. Ce soutien public a entraîné un effet de levier auprès des investisseurs privés permettant à ces fonds de mobiliser un total de deux milliards d'euros.

Lancement de la deuxième promotion de l'« accélérateur Défense »

Ce programme permet d'accompagner des entreprises de la BITD dans leur montée en cadence.

Renforcer la trésorerie de la BITD

Déploiement d'une facilité de trésorerie pour les PME-ETI à hauteur d'un milliard d'euros

Des garanties et des prêts intermédiaires par des banques destinés à soutenir le financement des investissements à court-terme et le besoin en fonds de roulement des PME et ETI actives dans le secteur de la sécurité et de la défense.

Renforcement du soutien à la trésorerie des entreprises de la BITD par Bpifrance

Des solutions répondront aux besoins en trésorerie et en fonds de roulement des entreprises de la BITD. 69 % des entreprises cibles bénéficient déjà du soutien de Bpifrance avec des outils adaptés comme les financements court terme, les avances de trésorerie ou encore le crédit-bail.

Amélioration des délais de paiement dans la BITD

La question des délais de paiement dans la chaîne de sous-traitance est un enjeu pour les entreprises de la BITD. Pour garantir des pratiques contractuelles équilibrées et un financement fluide des acteurs, la DGCCRF et le Médiateur des entreprises engageront un dialogue avec les industriels afin d'établir un diagnostic partagé et d'identifier des leviers d'amélioration.

Accroître la capacité des investisseurs privés et publics à se positionner sur la défense

Assurer la compatibilité entre le financement de la défense et la finance durable

Au niveau national

Le label ISR n'interdit pas le financement de la défense mais exclut les armements controversés au sens des conventions internationales. Le label précise que ces armes controversées se limitent aux armes interdites (armes chimiques, biologiques, mines antipersonnel).

Au niveau européen

L'Autorité européenne des marchés financiers a publié en 2024 des lignes directrices qui imposent des exclusions sectorielles sur les armes controversées au sens des conventions internationales.

Soutenir l'évolution de la politique de financement de la Banque européenne d'investissement (BEI) à destination du secteur de la défense

La doctrine d'exclusion de financement de certaines entreprises de la défense de la BEI a été assouplie. Ainsi, dans le cadre de son initiative stratégique pour la sécurité en Europe, la BEI a financé des projets relatifs au développement de drones, le déploiement de satellites d'observation ou encore des projets de cybersécurité.

Faire évoluer la politique sectorielle de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

La CDC fait monter en puissance son action en matière de défense et a renforcé la coopération avec ses homologues européens. S'agissant de sa doctrine d'intervention, la CDC l'a clarifiée dans le cadre d'une révision de sa doctrine ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) en se donnant la possibilité d'investir dans des projets de défense.

Permettre aux épargnants de financer l'industrie de défense

Orienter l'épargne des Français vers les entreprises stratégiques dont celles de la défense

Grâce aux fonds *retail* de Bpifrance, les Français peuvent flécher leur épargne vers des entreprises non cotées, y compris celle de la défense avec un ticket d'entrée de 500 euros.

Bpifrance souhaite proposer **un fonds de capital investissement « Bpifrance Défense »** dédié au financement de start-ups, PME et ETI dans les secteurs de la cybersécurité et de la défense. Ce véhicule d'investissement **cible un encours de 450 millions d'euros et sera accessible aux particuliers à partir d'un ticket minimum de 500 euros**. Il pourra être souscrit via les produits d'assurance-vie ou en direct.

Des unités de compte spécialisées pour flécher l'épargne vers la défense

Le financement de la BITD par l'assurance-vie et les plans épargne retraite (PER) devrait progresser grâce à la **loi Industrie verte** qui permet de mobiliser l'épargne vers des actifs non cotés, y compris dans le secteur de la défense.

Le flux attendu d'épargne fléchée dans l'ensemble du non coté devrait atteindre **un à deux milliards d'euros par an** dès les premières années du déploiement de la loi.

Améliorer le dialogue entre l'industrie de la défense et le secteur financier

Pour renforcer les liens entre le secteur financier et l'industrie de défense, un dialogue de place entre les représentants des institutions financières et la BITD va être lancé. Son objectif est de garantir un échange régulier entre les acteurs, de créer des groupes de travail ou encore de lancer des initiatives de place qui permettront de renforcer le financement des entreprises de la défense.

Presse

Dossier de presse - **Financement de la Base Industrielle et Technologique de Défense** -20/03/2025
